

Cfdt:

TOUTE LA DIFFERENCE

Chèque syndical

Votre soutien nous est indispensable !

La seconde campagne du chèque syndical va bientôt débiter ; lors de la première campagne vous avez été nombreux à apporter votre soutien à la CFDT ASF en octroyant votre chèque syndical à notre organisation, la plaçant 1ère OS dans cette campagne d'attribution et nous donnant ainsi les moyens de venir à votre rencontre dans tous les établissements ASF.

Conformément aux dispositions de l'accord d'entreprise relatif au dialogue social et aux responsabilités syndicales du 11 juin 2019 **en vigueur jusqu'au 4 juin 2022**, chaque salarié pourra à nouveau participer à la vie sociale de l'entreprise en attribuant **son chèque syndical dématérialisé**.

A noter que **suite à la dénonciation de l'accord par la Direction**, le chèque syndical sera proratisé à **4€ par salarié**. Les salariés pourront ainsi attribuer tout ou partie de ce montant au(x) syndicat(s) de leur choix.

Ce choix se fera **du 20 Janvier 9H au 28 Janvier 10H** via un lien Internet avec codes d'accès exactement sur le même principe que lors de la première campagne. Vous recevrez vos codes et identifiants via votre boîte mail professionnelle.

Nous vous rappelons que ce choix est totalement anonyme et n'a rien à voir avec une adhésion à un syndicat.

Les moyens dont disposent les organisations syndicales ne cessent de baisser et la dénonciation de l'accord relatif au dialogue social et aux responsabilités syndicales n'augure malheureusement rien de bon.

Il est donc important pour notre fonctionnement que les salariés soutenant les **valeurs CFDT et les équipes qui les défendent** prennent quelques minutes pour nous soutenir via ce **chèque syndical de 4 euros**. Avec de nombreux sites distants, la spécificité géographique de notre entreprise implique de longs déplacements, l'essentiel du budget est donc consacré à ces déplacements.

C'est pourquoi, du 20 au 28 janvier 2022, nous comptons sur votre participation massive.
En ce début d'année, nous en profitons pour vous présenter nos meilleurs vœux professionnels et personnels.

